

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
DE LA DROME**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX****N° 2021\_48**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

**Séance du 4 octobre 2021**

Le lundi 4 octobre 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle festive sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
30 septembre 2021Date d'envoi en Préfecture  
7 octobre 2021Date d'affichage  
11 octobre 2021

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0

**Etaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Laurent AUBRET

**Etaient excusé(s) :** Eric WAGON (procuration à Rodrigue ROUBY), François DE SAINT VICTOR (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE, Semya WATBLED AJMI (procuration à Adla FRECHET)

**Etaient absents :** Sulian RENAUD

Secrétaire de séance : Emilie BESSON

## **DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES : création de la rue du Grand Veymont, de l'allée du Grand Pomerolle et de l'impasse du Synclinal**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et terrains.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues,  
Considérant la création du nouveau lotissement Le Veyou,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Décide de valider** les dénominations suivantes :

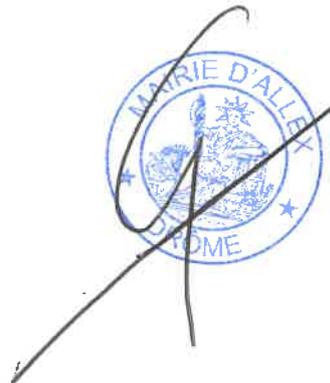
- Rue du Grand Veymont
- Allée du Grand Pomerolle
- Impasse du Synclinal

pour les voies du lotissement Le Veyou localisées sur le plan joint,

- **Décide d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

**M. Gérard Crozier**  
Maire d'Allex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

